

Comité syndical du 07 Décembre 2015

L'an deux mille quinze, le sept décembre deux mille quinze à vingt heures trente, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de CHALAIS, sous la présidence de Monsieur Joël BONIFACE.

Étaient présents :

M. Pas de représentant présents	AIGNES ET PUYPEROUX
M. Jean Paul LAFRAIS	AUBETERRE sur DRONNE
M. Bernard BERTON	BARDENAC
M. Régis CHALARD	BAZAC
M. Joël JARNY	BELLON
M. Stéphane BEGUERIE – Jean Claude FAURE	BONNES
M. Yves DUPUY	BORS DE MONTMOREAU
M. Pas de représentant présents	BRIE / CHALAIS
M. Jean Pierre CHARBONNIER	BROSSAC
M. Joël MOTY	CHALAIS
M. Pas de représentant présents	CHATIGNAC
M. Lysiane BOUGON-CELERIER – Francis BROUANT	CHAVENAT
M. Pas de représentant présents	COURGEAC
M. Ludovic MELUN	COURLAC
M. Pas de représentant présents	CURAC
M. Pas de représentant présents	JUIGNAC
M. Bernard CHAUVIT	LAPARDE
M. Laurent ESCLASSE	Les ESSARDS
M. Philippe FOUGA	MEDILLAC
M. Dominique CHAUMET	MONTBOYER
M. Damien HERY	MONTIGNAC le COQ
M. Bernard HERBRETEAU	MONTMOREAU-ST-CYBARD
M. Pierre BROUILLET - Régis STEFANIAK	NABINAUD
M. Pas de représentant présents	ORIVAL
M. Géraldine BOUILLON	PILLAC
M. Joël BONIFACE	RIOUX-MARTIN
M. Pas de représentant présents	ROUFFIAC
M. Michel PAUL-HAZARD	St AMANT DE MONTMOREAU
M. Michael PASQUIER – Fabrice GUITARD	St AVIT
M. Pas de représentants présents	St EUTROPE
M. Dominique BLANLOEUIL	St LAURENT DE BELZAGOT
M. Loïc CIMETIERE – Martine VAN LECKWYCK- CATRY	St MARTIAL DE MONTMOREAU
M. Thierry JAUVIN	St QUENTIN DE CHALAIS
M. Dominique LE GRELLE	St ROMAIN
M. Patrick BENOIT	St SEVERIN
M. GEIMOT Nicole	YVIERS

Date de la convocation : 09 novembre 2015 - Quorum : 19

Nbre total de délégués titulaires : 36 - Nbre de délégués titulaires présents : 24

Nbre total de délégués suppléants : 36 - Nbre total de délégués suppléants présents : 8

Nbre de votants : 27

Invités à la séance

M. FOULHOUX Michel : 1^{er} Adjoint au Maire de Coutras - Président du SIAH du Bassin de la Dronne

Mme BLANCHETON Sophie : Maire de Chamadelle : Vice-Présidente du SIAHBD

M. FILLON Daniel : Conseiller Municipal de Chamadelle : Délégué du SIAHBD

M. NADEAU Bernard : Maire des Eglisottes : Délégué du SIAHBD

M. GUILLEMOT Bernard : 1^{er} adjoint au Maire des Eglisottes : Délégué du SIAHBD

M. PAREJA Jean-Pierre : Adjoint au maire de LAGORCE : Délégué du SIAHBD

M. PELET Patrice : Conseiller Municipal de SAINT AIGULIN : Vice-président du SIAHBD

Assistaient à la séance :

M. PANNETIER Gaël, technicien principal 2^e classe en charge de la mission de technicien de rivière

M. HOSPITAL Pierre Antoine, adjoint technique 2^e classe

M. LAROCHE Daniel Président de l'AAPPMA de la Tude

Ordre du jour :

- **Etude pour la restauration Hydromorphologique et la continuité écologique de la Tude, de la Dronne Charentaise, de leur affluents et astiers. Présentation du Projet Définitif**
- **Convention de mise à disposition du Broyeur de Branches de la CDC Tude et Dronne**
- **Questions Diverses**

Le Président souhaite la bienvenue aux délégués et plus particulièrement aux délégués du SIAH du bassin de la Dronne qui ont répondu à l'invitation en vue de la fusion au 1^{er} janvier 2016. Il a invité Mr Foulhoux à le rejoindre.

Validation du compte rendu de la dernière réunion du Comité Syndical :

Monsieur le Président présente aux délégués le compte rendu du dernier comité syndical, en date du 19 octobre 2015. Ce compte rendu a été envoyé à tous les délégués via les communes pour avis. Aucune modification n'étant à apporter au compte rendu, il est validé par l'ensemble des délégués et sera publié sur le site internet du syndicat.

Etude pour la restauration Hydromorphologique et la continuité écologique de la Tude, de la Dronne Charentaise, de leur affluents et astiers. Présentation du projet Définitif.

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité syndical que depuis 2013 de nombreuses réunions ont eu lieu afin de mettre en place un véritable dialogue territorial dans le but de produire un programme pluriannuel de gestion partagé par les acteurs du territoire. Le bureau d'étude GEODIAG a été missionné en 2014 pour réaliser ce projet de programme pluriannuel de gestion concernant 410 km de berges et 35 ouvrages mobiles en lien avec le personnel du syndicat. Le projet définitif a été présenté aux élus.

Ce programme sera réalisé en 10 tranches, chaque tranche se divise en plusieurs actions et postes de dépenses : Le traitement de la ripisylve sur l'ensemble cours d'eau, la restauration hydromorphologique, la continuité écologique, la restauration d'annexes hydrauliques, le traitement sélectif des embâcles, le traitement de la jussie, la communication et la sensibilisation, les points d'abreuvement hors du lit mineur, les actions de soutien d'étiage, le piégeage de ragondins et l'étude spécifique sur la retenue d'Aubeterre.

Ce programme, ainsi élaboré, a été estimé à 2 045 000€ ht pour les actions liées à de l'investissement et 1 200 000 € ttc correspondant à l'animation du programme au travers de 2.5 ETP de personnel.

Le Président précise que ce programme pourra faire l'objet de demandes d'aides financières auprès de l'Etat, de l'Europe, de l'Agence de l'eau Adour Garonne, de la Région Aquitaine/Limousin/Poitou-Charentes et du Département de la Charente.

Il précise que ce programme fera l'objet, chaque année, d'un engagement par tranche qui sera proposé lors de chaque budget primitif. Ce programme va devoir être instruit par les services de l'Etat durant le prochain semestre 2016, une enquête préalable à la DIG et à la DUP devront avoir lieu afin de permettre à la collectivité d'intervenir sur les différentes actions et de mettre en conformité les ouvrages en liste 2 du classement des cours d'eau.

L'ensemble du programme a été adopté à l'unanimité.

Convention de mise à disposition du Broyeur de branches de la CDC Tude et Dronne

Le président expose la possibilité de conventionner avec la Communauté de Commune Tude et Dronne pour bénéficier des broyeurs de branches dont elle dispose. Ceux-ci pourraient servir à la régie du syndicat lors de travaux effectués sur les terrains communaux. Ils permettront de transformer les rémanents de travaux rivières en BRF, et ainsi de les restitués aux communes.

La convention est la suivante :

Les nouvelles conditions de mise à disposition des broyeurs sont les suivantes :

3 sites géographiques : St Séverin et Montmoreau (ateliers communaux) et Chalais (ateliers de la CDC). 1 agent technique référent broyeur sur chaque site (gestion et entretien), pour Chalais : M. Francis CHADEFAUD.

Les utilisateurs déplacent le matériel et réalisent la prestation de broyage.

Les agents techniques référents font un état des lieux entrée / sortie à chaque demande + formation interne sur l'utilisation du broyeur au besoin. Ils peuvent aussi assurer des démonstrations de broyage lors de manifestations.

Le carburant est à la charge des utilisateurs, les broyeurs partent et reviennent avec le plein.

Dédommagement forfaitaire pour les communes de St Séverin et Montmoreau dont les agents communaux assurent la gestion des broyeurs.

Proposition de 2 semaines / an (1 au printemps et 1 à l'automne) pendant lesquelles les agents communautaires pourront intervenir avec un broyeur sur les communes qui en feront la demande (difficultés de certaines communes en termes d'agent technique, pas de permis ou de véhicule pour tracter le broyeur). Mise à disposition gracieuse.

Ouverture de la convention aux associations et aux syndicats (uniquement mise à disposition du broyeur – gracieuse).

La convention est adoptée à l'unanimité.

Questions divers :

La parole est donnée à M. FOULHOUX Michel 1^{er} Adjoint au Maire de Coutras et Président du SIAHBD

Il remercie le Président pour son invitation et se félicite de l'avancée du projet de fusion qui devrait prendre effet au 1 janvier 2016.

Il rappelle les éléments qui ont motivé leur souhait de fusionner avec le SIAH du Sud Charente en s'appuyant sur les points forts qui les unissent. (Voir compte rendu du CS du 04 mars 2015)

Il apporte à la connaissance des élus que leur collectivité est dotée d'une trésorerie de 169 000€ qui sera mise en commun dans la nouvelle entité au 1^{er} janvier 2016. Ce qui a provoqué une salve d'applaudissement de la part de l'assemblée.

Information sur la période transitoire entre 1^{er} janvier 2016 et le 29 janvier 2016 au plus tard dû à la prise de l'arrêté préfectoral de création du SIAH des bassins Tude et Dronne Aval.

La présidence du syndicat issu de la fusion est, à titre transitoire, assurée par le plus âgé des présidents des syndicats ayant fusionnés. L'ordonnateur sera le Président du nouveau syndicat, Mr Fouhloux Michel entre le 01 janvier et le 29 janvier 2016 au plus tard.

La fusion entraîne une nouvelle élection des délégués des membres du nouveau syndicat au conseil de ce dernier. **Le mandat des délégués en fonction avant la fusion des syndicats est prorogé jusqu'à l'installation du nouvel organe délibérant, au plus tard le vendredi de la quatrième semaine suivant la fusion** (article L5212-27 du code général des collectivités locales (CGCT). La première séance, au cours de laquelle est élu le président de l'établissement, est présidée par le plus âgé des membres de l'assemblée (conformément à l'article L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales par renvoi de l'article L. 5211-2 du même code). Soit le **vendredi 29 janvier 2016**.

Pendant cette période, les pouvoirs de l'assemblée des délégués et du président sont limités aux actes d'administration conservatoire et urgente.

M. Pierre BROUILLET : Est-ce que le Syndicat est sûr d'obtenir le taux de subventions annoncé dans le PPG ?

Réponse : Avec l'ambition du programme pluriannuel de gestion proposé par le syndicat, l'AEAG devrait maintenir le taux de subventions annoncé dans la présentation. Il est précisé que ce programme fera l'objet, chaque année, d'un engagement par tranche qui sera proposé lors de chaque budget primitif ce qui permettra de réajuster chaque tranche en fonction des politiques menées par les partenaires financiers.

M. Michael PASQUIER : Comment est calculé le reste à Charge pour le Syndicat pour la mise ne conformité des ouvrages en liste 2?

Réponse : Il est calculer en fonction des enjeux sociaux/environnementaux qui ont un caractère d'intérêt général. Plus l'intérêt particulier prime sur l'intérêt général moins le reste à charge est important pour le syndicat.

Mme Martine VAN LECKWYCK- CATRY : Est-ce que vous avez rencontré les propriétaires de Moulin par rapport à la continuité écologique ?

Ils ont tous eu la visite du bureau d'étude Geodiag et une réunion a eu lieu récemment à laquelle, ils étaient tous conviés.

M.Charlard régisse : Est-il logique d'envisager d'emprunter pour l'autofinancement nécessaire à la mise en conformité des ouvrages en liste 2.

Réponse : La mise en conformité est un véritable investissement sur les ouvrages sur du long terme ce qui justifie l'emprunt. L'emprunt permet également de rationaliser l'autofinancement disponible pour l'ensemble des autres actions à financer.

M. Francis BROUANT : Comment va se passer l'adhésion au syndicat pour la commune nouvelle ? (Charmant, Chavenat, Juillaguet)

Réponse : La question sera posée à la Préfecture et la réponse sera apportée à la commune.

M. Laroche Daniel : Il s'indigne de ne plus recevoir d'invitations pour les réunions.

Réponse : Le président rappelle qu'il n'a pas l'obligation de l'inviter aux comités syndicaux et souligne que les séances sont publiques. Il n'explique pas cependant cet état de fait.

Concernant les autres réunions réalisées aux cours de l'étude pour le futur PPG, il est rappelé que lors de la première réunion du comité de pilotage en mai 2013, aux vues du nombre important d'acteurs présent autour de la thématique rivière, il avait été décidé collégialement d'un mode fonctionnement et de la composition de plusieurs groupes de travail comme cela se fait habituellement.

Il y avait un comité de pilotage (Copil), chargé de valider au fur et à mesure les grandes étapes de l'étude, un comité technique (COTECH) chargé de travailler en profondeur sur les points les plus techniques, des groupes d'acteurs locaux dont font notamment partie les AAPPMA, chargés d'apporter leurs visions et leurs connaissances des cours d'eau et partager l'état des lieux, le diagnostic et les propositions d'actions.

Dans ce sens, le 30 juillet 2015 à 14h00 à la mairie de Chalais, une réunion à destination des acteurs locaux a eu lieu à laquelle le Président de l'AAPPMA avait été notamment convié et était présent.

Enfin, la fédération départementale des AAPPMA qui a toujours été présente faisait partie du COPIL et du COTECH, elle a d'ailleurs validée l'ensemble des actions proposées dans le PPG.

Fin de séance à 23 h 00